

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

Séance : 05/2017

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 05 octobre 2017, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 28 septembre 2017.

- Madame MANTEN Marylène se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.
- Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des délégations du Maire**

Achat de vaisselles chez Henri Julien (658 € 98 TTC), achat plaque inauguration école Entreprise LECLERCQ (239 € 48 TTC) , signature de la convention de partenariat avec la Comédie de Béthune(844 € 00 TTC), spectacle de la truite 9 places pour la commune (54 € 00 TTC), remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis, signature du contrat de BILLET Louis, animateur juillet et Signature du contrat de DUPLAN Alexandre, animateur juillet.

**Annulation de la délibération concernant la création d'un CIAS**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous Préfet qui demande l'annulation de la délibération concernant la création d'un CIAS. En effet, le code de l'action sociale et des familles qui prévoit que « lorsqu'il est compétent en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut créer un centre intercommunal d'action sociale. Par conséquent une commune ou un CCAS ne sont pas compétents pour décider de la création d'un CIAS. Monsieur le Président propose donc d'annuler cette délibération. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

**Demande de subvention au Département pour la bibliothèque**

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que pour les demandes de subvention auprès du Département, il faut faire une lettre d'intention avant le 31 octobre, ensuite les dossiers doivent parvenir avant le 31 mars de l'année suivante. Monsieur le Président propose de faire une demande pour la création de la bibliothèque médiathèque et demande l'autorisation aux membres du conseil de l'autoriser à rédiger ce courrier.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président explique ensuite qu'Artois Comm comme le Département participe financièrement pour les travaux de bâtiment, pour achat de mobilier et de livres ainsi que pour la formation d'une personne.

**Décision modificative N°1**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de réajuster certaines lignes budgétaires et propose la décision modificative n°1 qui peut être consulté en mairie.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour adopter cette décision modificative n°1.

**Transfert de compétences en matière de Gemapi, d'action sociale et de jeunesse et Dissolution du SIAAAH**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 est venue modifier l'exercice des compétences des Communautés d'agglomération en leur attribuant notamment la

nouvelle compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite « GEMAPI ».

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer :

- La compétence obligatoire : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La compétence facultative : « Contrat local de santé : élaboration, signature et suivi du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) »,
- La compétence facultative : « Jeunesse : définition d'une stratégie d'agglomération, élaboration et suivi d'un schéma des services ».

Il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus. ».

Ensuite, le Président explique qu'il a assisté à la réunion liée à la gestion des milieux aquatiques et qu'un point à l'ordre du jour concernait la dissolution du SIAAAH. Les conclusions de cette réunion montraient une cartographie des courants de l'ex SIAAAH repris par l'agglo. Aucun courant sur Vieille-Chapelle n'a été repris. Monsieur le président donne lecture d'un courrier envoyé au vice-président de l'agglo, M. Blondel ainsi qu'une lettre destinée aux deux vice-présidents représentatifs et défendant les petites communes du Bas-Pays pour leur signifier son mécontentement et surtout la manière dont cela a été fait.

En conséquence, il demande à l'assemblée de ne pas approuver la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à la majorité des membres présents, DECIDE de ne pas approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 28 juin 2017, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

Concernant la dissolution du SIAAAH, Monsieur le Président explique que la Communauté de communes reprend les courants de Wattines à LOCON, le courant Harduin à RICHEBOURG, la Rigole ainsi que la vieille Lawe à La Couture, mais rien pour VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président indique qu'il a envoyé le courrier ci-joint à Monsieur le Maire de LA COUTURE et Monsieur le Maire de RICHEBOURG. Suiote à cet état de fait, Monsieur le Président donne lecture de la lettre envoyée à Monsieur BLONDEL, Vice président de la commission Assainissement et du courrier adressé aux 2 vice-présidents du Bas Pays : Monsieur le Maire de LA COUTURE et Monsieur le Maire de RICHEBOURG.

Cher Raymond et cher Gérard,

Je vous adresse une copie du courrier que j'envoie à B. Blondel, vice-président de la commission assainissement suite à la réunion de la commission « Gestion des milieux aquatiques » qui s'est tenue le 19 septembre 2017. B. Blondel a présenté en fin de réunion une cartographie montrant les courants de l'ex SIAAAH repris par l'agglo. J'ai bien noté que les courants suivants ont été repris : à Locon, le courant de Wattines, à Richebourg, le courant Harduin et à La Couture la Rigole et la vieille LAWE. Mais rien sur Vieille-Chapelle.

J'émetts aussi des doutes et des réserves sur les critères déterminant cette sélection qui ne semble pas correspondre à une gestion efficace des zones régulièrement inondées sur le territoire.

Je vous demande, de part de tous les conseillers municipaux, d'intervenir auprès du président de la commission « Assainissement » en tant que vice-présidents d'Artois-Comm représentant et défendant les intérêts des communes du Bas-Pays.

Ensuite, Monsieur le Président donne également lecture de la lettre envoyée à Monsieur BLONDEL, Vice président de la commission Assainissement.

### **Assurance renégociation**

Monsieur le Président signale qu'il s'est renseigné auprès d'AXA pour l'assurance des bâtiments qui propose un tarif de 3 890 € 15 au lieu de 6 139 € 19 chez Groupama. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de résilier les contrats chez Groupama et de s'assurer chez AXA. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Il demande aussi que l'on puisse regarder les assurances liées au véhicule électrique et tracteur.

## **Aménagement sécuritaire de la rue Marsy**

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que Monsieur SANSON de la maison du département et développement territorial de l'Artois de Cambrin avait installé un radar au niveau de l'école durant quelques temps pour avoir une information réaliste de la vitesse des véhicules entrant et sortant de VIEILLE CHAPELLE. Il s'avère que la vitesse est excessive (dont 2 véhicules à 114 et 122km/h) et qu'il faudrait peut-être envisager quelque chose pour casser celle-ci. Une discussion s'en suit, mettre des dos d'ânes, mettre des chicanes, etc....

Monsieur le Président indique qu'il s'est renseigné auprès de l'AMO MOBESTA afin qu'il élabore une étude de définition pour l'aménagement sécuritaire de la rue Marsy depuis l'entrée du lotissement jusqu'au pont de la LAWE soit environ 300 mètres. Monsieur le Président signale que le coût lié à l'étude est de 1 260 € 00 HT soit 1 512 € 00 TTC. Monsieur propose aux membres du conseil municipal de faire effectuer cette étude afin de connaître la meilleure solution.

Après délibération, les membres du conseil municipal décide à 10 pour et 2 contre de signer pour cette étude avec le cabinet MOBESTA.

## **Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services du SIADEBP**

Monsieur le Président signale que le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services pour l'exercice 2016 est consultable en Mairie.

## **Contrôle de débit et pression des point d'eau incendie par le SIADEBP**

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Président du SIADEBP concernant le contrôle de débit et pression des points d'eau incendie qui stipule que la défense extérieure contre l'incendie incombe désormais au communes, le comité syndical du SIADEBP ayant délibéré en vue de modifier ses statuts afin de pouvoir réaliser, pour ses communes membres, la prestation de service relative à ces contrôles. Si la commune désire passer par le SIADEBP, le coût sera de 5 € 41 HT par ouvrage, Monsieur le Président explique que la commune va devoir établir un bon de commande. Monsieur CRANKSHAW explique que cette vérification peut être faite tous les 3 ans. Monsieur le Président propose ensuite de délibérer afin que la commune passe le contrat avec le SIADEBP.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

## **Compétence Eau potable transfert à Artois Comm**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane qui indique que NOREADE propose ses services auprès de communes qui adhèrent au SIADEBP. Ce courrier stipule également que la loi NOTRe a confié aux communautés la compétence eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 date limite de transfert. Monsieur le Président signale que cela était une information.

## **Projet Stratégique de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de « AULA » dont les projets sont les suivants :

- Avancer dans la mutation de nos territoires et faire face aux enjeux de transitions qui les touchent,
- Tenter d'offrir un éclairage avisé aux décideurs des territoires d'aujourd'hui et de demain,
- Repositionner l'outil et changer son identité territoriale, sur un territoire en pleine évolution,
- Tenir compte des dynamiques en construction des « pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial rural ».

Dans ce nouveau contexte, le projet d'Agence s'articule autour de trois grands axes d'interventions :

- Accompagnement des territoires dans la définition de leurs stratégies territoriales,
- Appui aux démarches et aux projets structurants des territoires,
- Animation et connaissance territoriale.

Validés par les instances de l'Agence, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport d'activité 2016
- Le projet d'agence 2017-2020 et sa synthèse, ainsi que sa déclinaison en programme partenarial d'activités pour l'année 2017.

## Projet classe de découverte à l'école

Madame HUET Mélanie propose d'organiser une classe de découverte de 3 jours au Futuroscope pour les enfants de sa classe. Cela coûterait 7 864 € 00, ce qui revient à 272 € par enfant, les classes concernées sont les CM1 et les CM2. Après discussion avec les membres du conseil, certains trouvent que le coût est important pour un premier voyage, d'autres indiquent que ce voyage pourrait être interprété plus comme un voyage de fin d'année scolaire qu'un séjour de découverte. Le temps sur place semble aussi être limité à une seule journée vraiment sur place. Néanmoins, certains reconnaissent que la démarche a le mérite d'exister. Monsieur le Président ajoute que pour cette première fois une classe de découverte dans la Marquenterre, par exemple, aurait été moins onéreuse. Certains membres du Conseil signalent le coût important par enfant et que pour certaines familles, cela risque d'être impossible. Monsieur le Président propose de vérifier ce qui était fait du temps de Monsieur VAN MOERKERCKE et de rediscuter ensuite du montant qui pourrait être alloué par enfant. Monsieur le Président propose d'expliquer cela devant le conseil d'école du 17 octobre.

## Questions diverses

### La distribution du courrier

Madame MOREL signale qu'au mois de juin Madame LAROCHE Virginie lui a indiqué qu'elle ne désirait plus distribuer le courrier mensuel, car elle prenait la voiture de son conjoint. De même, le vélo qu'elle possédait auparavant est hors service. Madame MOREL propose donc de faire comme la commune de LA COUTURE et que les membres du conseil portent le courrier dans chaque rue du village. Madame LAROCHE continuera à assembler et repartir le courrier. Un mail sera ensuite envoyé à chacun pour la distribution.

### Versement du solde de la réserve parlementaire par la Préfecture pour la ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet qui signale le versement de 18 645 € 62 présentant le solde de la subvention accordée pour les travaux de restauration de la ferme SENECHAL (phase 2).

### Réponse pour les dossiers de demande de soutien à l'investissement

Monsieur le Président signale que suite aux demandes de subvention de soutien à l'investissement 2017 pour la restauration de l'école primaire et mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux : école, mairie et foyer communal, ainsi que l'acquisition de l'ADMR, nos deux dossiers n'ont pas été retenus.

### Les contrats aidés communiqué de M le Préfet du Pas de Calais

Monsieur le Président donne lecture de la lettre des contrats d'accompagnement dans l'emploi – note d'information sur le dispositif mis en place et sur les mesures de suivi individuel des parcours Les secteurs prioritaires sont : l'accompagnement des élèves handicapés, l'urgence sanitaire et sociale (hébergement d'urgence, aide alimentaire, assistance aux personnes handicapées) et les contrats souscrits par les communes rurales, de moins de 2000 habitants. Monsieur le Président propose de voir pour recruter quelqu'un pour aider Monsieur SOCKEEL Guy.

### Remerciement du conseil d'administration de l'ADMR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame COUPET Danielle qui remercie le prêt du local « Espace jeunesse » pour le comité d'entreprise de l'ADMR et indique que les nouveaux locaux sont situés rue des Haies à RICHEBOURG.

Monsieur le Président donne également lecture de la lettre de remerciement de M DELVALLE Président pour le même motif.

### Association MARATEFOAI

Monsieur le Président donne lecture du mail de Madame DUPUIS Christine, présidente de l'association « Maratéfoai » qui annule les répétitions du mardi soir, ainsi que le repas spectacle de novembre 2017 pour des raisons de santé.

### FDE Groupement de commandes gaz

Monsieur le Président signale que la FDE (Fédération Départemental de l'Energie) a signé le marché pour 2018/2020 avec le gaz de Bordeaux. L'économie sera en moyenne de 20 % sur la molécule, soit une économie supérieure à 7 % sur la facture globale

### SIPAL Faucardage de la LAWE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du SIPAL concernant le faucardage de la LAWE. Cette réponse fait suite à un courrier envoyé par Monsieur GAQUERE, Maire de LA COUTURE qui indique que le faucardage n'avait pas été fait comme chaque année à la même époque.

### REX ROTARY

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par l'entreprise REX ROTARY pour le stockage, le cryptage et la sécurisation des données des deux ordinateurs de la Mairie. Il indique que le prix de la location serait de 83 € 00 par mois avec une maintenance annuelle de 148 € 00 pour un contrat de 5 ans. L'appareil installé serait un RAXBACKUP de 4 To avec 2 licences Shadow PC. Le loyer comprend l'installation, la formation, la garantie du système, déplacement et main d'œuvre du service technique pendant la durée du contrat. Monsieur MALY demande s'ils ont des références dans notre secteur afin de se renseigner sur le produit proposé. Monsieur le Président signale que les Mairies les plus voisines de SAINT VENANT et de LA GORGUE ont déjà installé ce produit. Monsieur le Président propose de leur téléphoner. Après cet exposé Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à passer le marché avec Rex Rotary si les avis sont favorables. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### Achat d'un four pour l'Espace Avenir

Monsieur le Président propose de faire l'acquisition d'un four pour cuisiner au niveau de l'Espace Avenir. Ce four mixte 10 niveaux à injection advance concept permettrait de proposer à la location la cuisson des repas. Le coût est 8 124 € 24 TTC. Monsieur CRANKSHAW demande s'il ne serait pas possible de demander une crédence en cadeau pour mettre au niveau de la friteuse de l'Espace Avenir. Monsieur le Président signale qu'il va se renseigner. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'acquisition de ce four. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### Remerciements de Madame DELBART Nathalie

Monsieur le Président donne lecture du mot de Madame DELBART Nathalie, Vice Présidente du Conseil Départemental, le remerciant pour l'accueil lors des journées Européennes du patrimoine. En effet, ils sont venus visiter la ferme Sénéchal et une collation leur a été offerte en marie.

### Achat de l'ADMR

Monsieur le Président signale qu'il a discuté avec le nouveau correspondant d'Artois Comm et qu'il serait possible d'obtenir un fond de concours pour la création d'un nouveau service à la population et/ou pour l'amélioration d'un service existant. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'en faire la demande concernant l'achat de l'ADMR qui vise à créer, dans la première partie, une micro crèche et dans la seconde partie, d'installer les centres aérés et la garderie. Monsieur le Président signale que ce fond de concours peut aller jusqu'à 30% du montant de l'achat incluant les frais d'agence et de notaire. Monsieur le Président demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire cette demande. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Président signale qu'il a assisté à la réunion de la CLECT le vendredi 29 septembre et que le point 5 était consacré au transfert du réseau « eaux pluviales ». Monsieur le Président signale

que pour VIEILLE CHAPELLE, il a été repris 7.5 km de busage linéaire soit pour un coût de 8 965 € 00/an et que montant est calculé pour une remise à neuf de tout le réseau dans les 60 ans. Monsieur le Président propose d'envoyer un courrier à Monsieur le Président de la CLECT pour réajuster la longueur des voiries prises en compte dans le calcul des charges transférées. A l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord pour ce courrier.

#### Service de cardiologie de l'Hôpital de Béthune Beuvry

Monsieur le Président donne lecture de la motion prise sur la situation relative au service de cardiologie de Béthune Beuvry prise lors du conseil communautaire du 27 septembre et propose aux membres du conseil municipal adhérer pour cette motion qui demande à ce que le service soit conservé à Béthune.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### Centre aéré du mercredi

Monsieur LEWEURS pose la question sur le nombre d'enfant le mercredi. Madame MOREL lui répond que ce mercredi il y avait 11 enfants le matin et 7 l'après midi dont 9 ont mangés à la cantine. Monsieur LEWEURS pose la question du nombre d'animateur. Madame MOREL lui répond qu'il faut 2 animateurs car il y a des enfants de moins de 6 ans et des de plus de 6 ans et qu'elle doit se conformer à la loi. Madame MOREL va proposer pour la seconde période que le repas du midi soit apporté par les enfants et de maintenir l'ouverture du centre. Si le nombre n'est pas satisfaisant, il sera proposé aux familles d'inscrire leurs enfants à LA COUTURE ou à LESTREM.

#### Terrain de cross

Madame GODESENCE pose la question de la responsabilité en cas d'accident sur le terrain de cross. Monsieur le Président signale qu'il a accepté que les jeunes puissent faire du VTT sur ce terrain, et que cela se passait sous leur entière responsabilité et que la commune se désengageait en cas d'accident.

#### 05 / 2017 / 17.19 Les différentes dates à retenir

Le dimanche 29 octobre	Repas de la pétanque « Amitié détente » à LA COUTURE
Le samedi 4 novembre	AG du club des aînés, Remise des prix des jardins fleuris + diplôme
Le dimanche 5 novembre	Loto du CCAS
Le samedi 11 novembre	Cérémonie au cimetière
Le samedi 18 novembre	Réunion des nouveaux habitants, Karaoké de l'Amicale Laïque
Le samedi 25 novembre	Concours de belote « Amitié Détente »
Le samedi 2 décembre	TELETHON
Le samedi 9 décembre	Arbre de Noël Comité d'Animation et des Fêtes
Le samedi 24 décembre	Passage du Père Noël
Samedi 6 janvier	Cérémonie des Vœux

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 50.